Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_12-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

SOLIDARITÉS

Question n° 12 — **CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIATS AUTOUR DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES**

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles a connu une nouvelle impulsion, lors du Grenelle de lutte contre les violences conjugales conclu le 25 novembre 2019.

La fréquence des homicides conjugaux démontre que les travaux doivent se poursuivre. L'analyse des rapports des inspections interministérielles récemment diligentées a mis en évidence la nécessité d'assurer une coordination efficace de la politique de lutte contre les violences conjugales au niveau local, et une meilleure transmission des informations entre les différents acteurs et actrices de cette politique publique prioritaire.
L'efficience des actions repose sur une déclinaison opérationnelle, avec la mise en place de dispositifs adaptés aux besoins locaux et en adéquation avec l'offre de services existante ou à construire.
Afin de lutter contre ce fléau dans le département, les services de l'Etat ont établi un schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes signé par une trentaine de partenaires le 20 mai 2021.

Dans ce cadre, et à l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, de nombreux dispositifs ont vu le jour afin d'améliorer la prise en charge des victimes de violences. Le dispositif expérimenté sur le territoire de l'agglomération lorientaise, comprenant notamment un lieu d'accueil baptisé l'Ecoutille qui a ouvert le 4 octobre 2021, fait partie intégrante des réponses apportées sur le territoire morbihannais.

Suite au bilan positif de cette expérimentation, l'ensemble des communes de l'agglomération de Lorient et de Blavet Bellevue Océan Communauté s'engage auprès des services de l'Etat, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, pour soutenir le fonctionnement de ce dispositif dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, et plus largement aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_12-DE

L'évaluation de ces quatre premières années de fonctionnement démontre l'adéquation des services proposés aux besoins du territoire. S'organisant autour d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, le dispositif local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes vise d'une part à renforcer la réponse et l'accueil de proximité des victimes, d'autre part à recenser les services déjà existants dans les domaines du droit, du logement, de la citoyenneté, de l'insertion, de la santé et de la solidarité, afin de mutualiser l'offre territoriale et lui donner davantage de lisibilité, et enfin à coordonner les services existants pour assurer un continuum de prise en charge des victimes.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention et de soutien financier apporté au CIDFF par les partenaires du dispositif : Préfecture du Morbihan, Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, Conseil départemental du Morbihan, les 25 communes de Lorient Agglomération, les 5 communes de Blavet Bellevue Océan Communauté et Lorient Agglomération.

Les partenaires signataires apportent une participation financière totale de 270 000€ par an permettant d'assurer le fonctionnement du dispositif.

La répartition des financements des communes est établie au prorata de leur nombre d'habitants. La population municipale prise en compte reste la même sur la durée de la convention. La part par habitant représente 0,42€ de la population totale soit **une participation annuelle pour la commune d'un montant de 2 374 €.**

La présente convention est conclue pour une **durée de 3 ans**, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

DÉLIBÉRÉ

— VU la convention cadre pluriannuelle de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes jointe en annexe ;

— VU l'avis de la commission solidarités et cohésion sociale en date du 2 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER les termes de la convention cadre pluriannuelle de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes jointe en annexe ;

— D'AUTORISER le maire à signer ladite convention.

Pièces jointes au projet :
– Convention cadre pluriannuelle de partenariats autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes jointe (annexe 6)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance — La secrétaire de séance,



Nathalie PERRIN — Dominique BERNARD

Conseil municipal du 11 décembre 2025